

# Soutien pour la participation à un salon

## CNAP

### Présentation du dispositif

Le Cnap soutient les éditeurs pour leur participation à un salon d'édition / book fair. Il s'adresse à des éditeurs souhaitant participer, dans le courant de l'année à venir, à des salons en France ou à l'étranger. Il vise à favoriser la diffusion des ouvrages de la scène française, à développer échanges et contacts et à couvrir la prise de risques des éditeurs qui souhaitent s'engager sur de nouvelles scènes.

**La date limite de dépôt est le 6 septembre 2022.**

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les éditeurs ayant bénéficié d'un soutien à l'édition du Cnap au cours des 3 années précédant la demande.

##### — Critères d'éligibilité

Les éditeurs doivent :

- être domiciliés en France,
- avoir un catalogue bilingue pour les salons dans les pays non-francophones.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le soutien sert à couvrir tout ou partie des frais occasionnés par la participation au salon :

- location d'une table,
- transport,
- logement,
- envoi des livres, etc.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Critères d'inéligibilité

Un éditeur ne peut pas faire une demande pour un salon situé à proximité de son siège social et de ses bureaux si ceux-ci ont une adresse distincte.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du soutien est forfaitaire : 500 €, 1 000 € ou 1 500 €.

### Quelles sont les modalités de versement ?

Le soutien est attribué en un seul versement sur facture acquittée de la location de la table et du transport.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme ?

Les candidatures s'effectuent uniquement via [la plateforme de dépôt des dossiers en ligne du Cnap](#). Un éditeur ne peut déposer qu'un dossier par an.

#### — Éléments à prévoir

La demande est composée d'un formulaire à compléter en ligne et d'un document à enregistrer sur la plateforme :

- un document au format .pdf intitulé «1\_ Nom\_éditeur\_dossier\_administratif» réunissant les éléments suivants :
  - dans le cas d'une entreprise, la copie de l'acte de création (extrait Kbis),
  - dans le cas d'une association, les statuts signés et une copie du récépissé de dépôt de déclaration en préfecture, ou son équivalent, dans l'hypothèse d'une structure étrangère.
- un document au format .pdf intitulé «2\_ Nom éditeur\_RIB » réunissant l'élément suivant :
  - un relevé d'identité bancaire (RIB).

Les éléments suivants sont à remplir en ligne sur la plateforme :

- nom du salon,
- ville / pays du salon,
- dates du salon ou période si les dates ne sont pas encore connues,
- la raison motivée du choix de ce salon, dans la limite de 3 pages,
- la liste des ouvrages les plus récents présentés, mentionner la part des ouvrages bilingues pour les demandes de salon dans les pays non-francophones et, le cas échéant, mentionner les ouvrages ayant bénéficié du soutien à l'édition du Cnap;
- le budget prévisionnel comprenant le prix de la table et une estimation détaillée du transport, logement, envoi des livres, etc.

---

## Organisme

### CNAP

## Centre National des Arts Plastiques

- Tour Atlantique  
1 place de la Pyramide  
92911 PARIS-LA DÉFENSE  
Téléphone : 01 46 93 99 50  
Télécopie : 01 46 93 99 79  
Web : [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)